

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 08.
Présents : 08. Votants : 08. Absents : 0.

Le 06 septembre 2023 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER MOUSNY POUIT TOURATIER.

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2023.

Secrétariat de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Remplacement de la serrure de la porte extérieure de la sacristie par l'entreprise RIBREAU pour un montant de 755, 76 € TTC.
- Réalisation des panneaux de communication dédiés à la géothermie par la société ATOUT FORMAT pour un montant de 1 024, 80 € TTC.
- Attribution d'une concession collective à M. André MILLET au cimetière pour une durée de 30 ans.
- Renouvellement pour 50 ans et modification en concession collective de la concession LEGRAND.
- Renouvellement pour 30 ans et modification en concession familiale de la concession Bernard GIRARD.
- Attribution de la maintenance informatique du matériel de la Mairie à l'entreprise PC for you pour un an avec une prestation à 864 € TTC.

Points d'information.

- Création d'un nouvel arrêt de transport scolaire « Gendarmerie » et déplacement de la clôture de la brigade.
- Obtention de la 1^{ère} fleur.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du jeudi 13 juillet 2023.

Il est approuvé sans modification.

Gestion des bâtiments communaux

1. Mise en place d'une télalarme pour l'ascenseur de la Mairie.
Après concertation avec l'entreprise SCHINDLER, cette dernière propose une intervention à 2 959, 28 € TTC mais fait une remise des deux premiers trimestres de maintenance de l'ascenseur, soit un gain de 1 575, 60 € TTC.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la proposition de réparation de l'entreprise SCHINDLER, elle sera confirmée par une décision du Maire. Les conseillers prennent acte de la remise par l'entreprise de la maintenance pour les deux premiers trimestres.

Aménagement urbain

2. Aménagement de l'aire de service de camping - cars.
Des devis sont en attente pour poursuivre ce projet d'aménagement.
3. Zone d'accélération de développement des énergies renouvelables.
Un premier échange a lieu entre les conseillers.
4. Schéma des bornes de recharge électrique.
Cet équipement est destiné à l'aire de camping – cars en projet.
5. Echange de terrains avec M. Denis JOURDAIN.
Dans une délibération en date du 17 février 2022, le Conseil municipal a décidé la cession des bâtiments communaux 19, Grande Rue à M. et Mme RIBREAU. Cette vente requiert l'accès public de la ruelle du Chatelier située à l'arrière des bâtiments. Après concertation avec un propriétaire riverain, M. Denis JOURDAIN, ce dernier a donné son accord pour l'échange d'une partie de sa parcelle cadastrée A 326 avec une portion de la parcelle communale A 320. Cet échange autorise l'accès de la ruelle du Chatelier au public.
M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'échange de terrains avec M. Denis JOURDAIN. Les frais inhérents à cet échange, dont le bornage et les frais notariés, seront pris en charge par la commune.

6. Opération façades.
Mme Martine BOULIER domiciliée 59, Grande Rue a restauré les menuiseries extérieures de son habitation pour un montant total de travaux de 6 312, 80 € TTC. Le règlement d'attribution de l'opération façades prévoit un taux de 15 % d'aide.
Les conseillers s'interrogent sur le taux retenu et reportent leur décision à la prochaine réunion de Conseil municipal.

Budget - Finances

7. Passage à la M. 57.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le passage de la comptabilité communale de la maquette M 14 à M 57 en nomenclature abrégée.

Questions diverses

